



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 19 décembre 2023**

L'An Deux Mil Vingt-Trois, le 19 décembre à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Étaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie MIEZIN, M. Vincent FORTIN, M. Sébastien LENOIR, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Nicolas DESANDERE, Mme Aurélie MARECHAL, Mme Laetitia WATTIER, M. Pascal MARECHAL, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Axel VAN LOOY ayant donné pouvoir à M. François DECOOPMAN, M. Serge MINERVINI ayant donné pouvoir à M. Sébastien LENOIR,

Madame Nelly VEGA est arrivée en cours de réunion, et a pris part aux débats à partir de la délibération n°2023/38.

Madame Aurélie MARECHAL a été élue secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal décide également de délibérer sur 5 affaires non inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

N° de la délibération	Objet
2023-37	<p><b><u>Démission de Monsieur Nicolas DESANDERE de sa fonction d'adjoint au Maire</u></b> <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire <u>Débat</u> : Au vu de l'absence de candidat pour reprendre le poste d'Adjoint vacant, Monsieur le Maire propose la suppression du poste. <u>Décision</u> : <b>FAVORABLE à l'unanimité</b> - <b>Décide</b> de la suppression du poste d'Adjoint vacant.</p>
2023-38	<p><b><u>Approbation du projet de statuts du SIRS de Fournival, Saint-Rémy-en-1'Eau et Valescourt</u></b> <u>Rapporteur</u> : Madame MIEZIN Nathalie <u>Débat</u> : Madame Nathalie MIEZIN donne lecture du projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire.</p> <p>Monsieur le Maire indique qu'il a reçu plusieurs demandes de parents qui souhaitent mettre leur enfant dans le bus (du début du circuit alors que ces enfants ne sont pas concernés par les premiers arrêts), car ils ne veulent pas utiliser le service de périscolaire du matin. Le bus n'est pas un service de garde d'enfants.</p> <p>Le projet de statuts tel que fourni en début de réunion fait l'objet des modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Article 12</b> : La phrase « Le syndicat s'assurera d'une juste répartition du nombre de classe entre les trois communes... » remplacée par « Le syndicat s'assurera d'une juste répartition du nombre de classe et des services en accord avec les trois communes... »</li><li>- <b>Article 2, point 4</b> : La phrase « L'acquisition du matériel d'enseignement et d'aménagement des locaux de classe à l'exception de ceux fournis par les communes » remplacée par « L'acquisition du matériel d'enseignement, matériel informatique et photocopieur, à l'exception de ceux fournis par les communes ».</li></ul> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité - <b>Accepte</b> la modification des statuts présentée avec les modifications apportées. - <b>Charge</b> Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Présidente du SIRS et aux Conseils Municipaux des communes membres.</p>

2023-39	<p><b><u>Projet des zones d'accélération des énergies renouvelables - lancement de la concertation</u></b>  <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire  <u>Débat</u> : Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE se porte volontaire pour travailler sur ce projet.  <u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  - <b>Arrête les modalités de concertation suivantes</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réunion publique,</li> <li>• La publication sur le site internet de la commune,</li> <li>• Un registre sera tenu à disposition du public, les remarques pourront être adressées par mail ou par courrier,</li> <li>• La période de concertation aura lieu du 01 mars 2024 au 30 juin 2024.</li> </ul>
2023-40	<p><b><u>Règlement intérieur pour la mise à disposition des salles auprès des associations</u></b>  <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire  <u>Débat</u> : Monsieur le Maire expose, que les locaux communaux sont de plus en plus utilisés par les associations et aussi souvent mise à disposition pour des réunions ou des formations.  Afin de garantir à chaque usagé, une mise à disposition des locaux dans de bonne condition, Monsieur le Maire propose d'établir un règlement intérieur.  Les locaux concernés sont, la salle des fêtes ainsi que la salle au rez-de-chaussée de la Mairie.  <u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  - <b>Décide</b> d'établir un règlement intérieur pour l'utilisation de la salle des fêtes et de la salle au rez-de-chaussée de la Mairie, par les associations.</p>
2023-41	<p><b><u>Attribution d'une carte cadeaux pour les jeunes diplômés</u></b>  <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire  <u>Débat</u> : Monsieur le Maire propose que la commune offre une carte cadeaux d'un montant de 50€ par jeune diplômé habitant la commune. Les diplômés suivants sont concernés : brevet, CAP, BEP et Baccalauréat. Le diplôme doit être obtenu sur l'année en cours.  La carte cadeaux sera remise lors de la cérémonie du 11 novembre de chaque année. Aucune remise ne sera faite ultérieurement.  Les jeunes devront se présenter en Mairie avec leur diplôme afin de se faire connaître.  <u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  - <b>Approuve</b> l'attribution d'une carte cadeaux de 50€.</p>
2023-42	<p><b><u>Noël - Attribution d'une carte cadeaux pour les ados</u></b>  <u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire  <u>Débat</u> : Pour Noël les jeunes entre 11 et 18 ans n'ont pas de cadeaux de la part de la Mairie.  Des élus proposent d'attribuer une carte cadeaux aux jeunes du village âgés entre 11 et 18 ans.  Monsieur Vincent FORTIN n'est pas d'accord avec cette idée, étant donné que le bon de Noël a été supprimé aux aînés de la commune ayant 60 ans et plus.  Monsieur Nicolas DESANDERE indique qu'il n'y a pas un caractère d'urgence à prendre une décision ce jour.  Le sujet n'ayant pas été prévu à l'ordre du jour de la présente réunion ;  <u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  - <b>Décide</b> de débattre de ce sujet au mois de mars.</p>

Olivier COULON	François DECOOPMAN	Nathalie MIEZIN	Vincent FORTIN	Sébastien LENOIR	Nicolas DESANDERE	Régis VAN DE KERCKHOVE
Axel VAN LOOY	Serge MINERVINI	Aurélié MARECHAL	Laetitia WATTIER	Nelly VEGA	Pascal MARECHAL	
Pouvoir à M. DECOOPMAN François	Pouvoir à M. LENOIR Sébastien					